



SAINT-JACQUES  
LE-MINEUR

## AVIS PUBLIC

### Modification du lieu pour la tenue des séances

**AVIS PUBLIC** est par la présent donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur :

QUE les séances ordinaires et extraordinaires du conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur seront désormais tenues dans la salle communautaire située dans le Camping du Lac Mineur au 397A, chemin du Ruisseau à Saint-Jacques-le-Mineur, QC, JOJ 1Z0;

QUE ce changement de lieu sera en vigueur à compter de la date de publication de cet avis, soit pour la séance du 26 septembre 2023 et ce, jusqu'à nouvel ordre;

QUE l'horaire des séances sera maintenu selon le calendrier 2023.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 22<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2023.

☞ ☞ ☞ ☞

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la municipalité entre 8h00 et 22h00 en ce jour.

*Isabelle A*

Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière